



DEPORTE

On connaît tous les Camps d'Auschwitz, de Ravensbrück, de Dachau, mais on connaît moins celui de Neuengamme.



Neuengamme a été un camp de concentration établi le 13 décembre 1938, au sud-est de Hambourg sur le fleuve Elbe, d'abord comme camp extérieur du camp de Sachsenhausen puis transformé en 1940 en camp de travail indépendant (213 000 m²) avec plus de 90 camps extérieurs annexes.



Les prisonniers devaient effectuer un travail forcé dans une briqueterie qui se trouvait sur place, et plus tard dans l'industrie de l'armement ainsi que pour la construction d'installations militaires (Friesenwall). Jusqu'en 1945, 106 000 personnes des pays occupés par l'Allemagne, de 28 nationalités différentes, ont été déportées et internées dans ce camp, dans des conditions de vie et de travail inhumaines. Environ 55 000 en sont mortes. Cela correspondait au slogan de ce camp : « épuisement par le travail ».



Je me suis donc mise à chercher quelles ont été les circonstances réelles de son arrestation et de sa déportation, J'ai réussi, grâce à des aides de part et d'autre et voici une « petite partie » ce que j'ai pu trouver ;

Il est indiqué sur le procès verbal de renseignements N° 596 du 27 mai 1944, de la Gendarmerie Nationale - Légion du Lyonnais, Compagnie de l'Ain, Section de Bourg, Brigade de Bourg, ce qui suit ;

« Ce jourd'hui 27 mai 1944 à 9 heures, nous soussigné ROSSILLON Emile Adjudant Chef de Gendarmerie, à la résidence de Bourg, département de l'Ain, revêtu de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, étant à notre résidence, avons été chargé par notre Commandant de Section de procéder à une enquête relative aux circonstances de l'arrestation par les troupes d'opération des gendarmes LEMESRE et ROLLOT de la compagnie de gendarmerie de l'Ain. Nous avons recueilli les renseignements suivants ;

« Mr FOURREAU Albert, chauffeur à la Compagnie des Tramways de l'Ain, à Bourg, nous a déclaré ;

« Hier 26 mai 1944, vers 21 Heures, je me trouvais à la terrasse du Café Geoffray, avenue du Maréchal Pétain à Bourg, en compagnie de mon camarade BOYAT Raymond, lorsque j'ai vu deux gendarmes accompagnés de deux dames venir s'attabler à la terrasse à proximité de nous. »

« Une voiture automobile de tourisme, traction avant, couleur noire, stationnait sur la route devant l'établissement ; les cinq passagers de ce véhicule se trouvaient dans la salle du débit. »

« Quelques instants après, une voiture automobile de l'armée allemande est passée sur la route devant le café Geoffray, en direction de Bourg ; elle transportait des militaires allemands et des miliciens ; je crois qu'il s'agissait d'une voiture de la gendarmerie allemande. »

« Aussitôt après son passage, l'un des deux gendarmes s'est exprimé ainsi à haute voix « vous avez vu l'auto qui vient de passer, une rafale de mitraillette serait bien placée là dedans.»

« J'ai remarqué qu'un civil se trouvait sur la porte d'entrée de la salle du café, il a certainement entendu la réflexion du gendarme et a averti ses camarades. »

« Ensuite, les deux gendarmes et les deux dames qui les accompagnaient sont partis à pied vers bourg, puis la voiture automobile et ses quatre occupants sont partis sur la trace des deux gendarmes qui venaient de partir et qui se trouvaient à 80 mètres environ. Je n'ai rien vu d'autre, car je suis entré dans ma chambre, située à l'hôtel Perret à proximité. »

« Cet incident s'est déroulé rapidement. »

D'autres témoignages sur ce procès verbal confirment ces dires, et précisent que la voiture a rejoint les deux gendarmes au carrefour près de l'hôtel du commerce. Deux civils sont descendus de l'automobile, et ont interpellé les gendarmes, en leur demandant de les suivre à la Feldgendarmérie.

Peu après, les mêmes hommes revenaient sur les lieux et arrêtaient le tenancier du café et quatre consommateurs parmi lesquels deux commerçants des alentours.

Des renseignements fournis par la Feldgendarmérie de Bourg, à la Gendarmerie Française, il résulte que la bande en question était, en réalité, une équipe d'employés du S.D Allemand.



Marcel a ensuite été conduit à Lyon au fort Montluc, puis transféré à Compiègne avec un camarade. Tous deux ont ensuite été conduits en Allemagne le 13 Juillet 1944.

« Il est probable qu'il est interné là bas avec tant d'autres qui n'ont fait que leur devoir de Français. Il serait souhaitable que la guerre finisse au plus tôt, pour ne pas qu'il ait à passer un hiver qui s'annonce précoce. Si parfois, j'avais des renseignements sur votre fils, je me ferais un plaisir de vous en faire part aussitôt. »

Malheureusement, Marcel ne reviendra pas.

Il portait le numéro 36844.

Motif du décès « Chron. Darmkatharr » (coliques chroniques en français).

L'emplacement de la tombe de Marcel n'a pu être déterminé. Le corps a vraisemblablement été incinéré.

Les effets ont été retournés à la famille.



LE MINISTRE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VÉTÉRANS DE GUERRE

SERVICE CENTRAL

de l'Etat-Major, des
communications
et des écoles
militaires

ÉTAT CIVIL-LEZ BORDEAUX

Le Service Central de l'Etat-Maj 1, des Communications et
Séparations Militaires, est avisé au décès de :

NOM : LEMERNE
Prénoms : Marcel
Date et lieu de naissance : le 23 OCTOBRE 1911 à LILLE (Nord)
N° Mle :
Grade : Gendarme
Corps : Brigade de Villeneuve
Date du décès au camp de REZENEAUX (ALLIANCE)
Cause du décès :
Adresse de la famille : VILLEROUVE (AIN)
pour copie conforme à la famille

Destinataires :
M.le maire de Villeneuve (AIN)

AVIS, le 18 JUILLET 1946.
37, rue de Balzac-Paris (VII)
Pour l'UNION-PAIX JOURNAL
Directeur des Services et sa
son adresse :

LEMINISTRE

*L'avis officiel de décès n° 565 612/13
établi par le Ministre des Anciens
Combattants et Victimes de Guerre
en date à PARIS du 18 Juillet 1946
indique « Mort pour la France »,*

[illegible]

Marcel (déjà titulaire de la croix de guerre (étoile de bronze), est cité pour la croix de guerre (étoile d'argent) et il obtient la médaille militaire à titre posthume par décret du 14 janvier 1948.

Difficile d'écrire cet article sur Marcel, son arrestation et sa déportation, tant par le nombre de choses à dire, que par l'émotion que cela me provoque.

J'ai reçu pas mal de documents qui sont pour certains écrits en allemand et que je dois prendre le temps de regarder et d'analyser.

J'ai donc pour le challengeAZ résumé l'essentiel, mais je reviendrai sur Marcel plus tard, lorsque l'émotion sera moins forte, et que je serai plus sereine pour écrire sur sa vie.

Merci à tous ceux qui m'ont aidé pour trouver des documents

-groupes sur Facebook, « généalogie Récap » « prisonniers de guerre »

-Archives de l'Ain,

-Archives du Nord,

-Service historique de la Défense,

-l'Association « Mémoire déportation »,

-l'Association « L'Amicale de Neuengamme »,

-Lisa Damm pour s'être déplacée aux Archives de Vincennes.

Sources images camp :

<https://www.ushmm.org/wlc/fr/article.php?ModuleId=239>

Wikipédia

Photos Marcel – sources familiales